

**Le projet «Patriziato Veneto» :
un exemple d'analyse pour l'application de
la documentation automatique**

par

Victor CRESCENZI
Archivi dello Stato - ROMA

1.- Le projet *Patriciat vénitien* concerne plusieurs séries d'archives et a pour but la création d'une ou de plusieurs banques de données complémentaires. L'objectif est de mettre au point un moyen permettant de décrire les différents événements dont est marquée l'histoire des patriciens vénitiens. Mais ce n'est pas le seul but : on vise également la création d'archives ou d'une série d'archives de données qui donnent des renseignements sur les structures et les institutions ayant produit la documentation traitée, aussi bien que sur les faits et les actes juridiques liés à cette documentation. Par conséquent, afin de pouvoir retracer les contours du projet, il faut attendre l'analyse des données qui auront été relevées par les séries d'archives examinées. Entretemps, on peut affirmer que le but visé est celui du repérage des événements les plus saillants dans la vie d'un patricien. C'est pourquoi le choix des séries d'archives à examiner les premières -venant toutes des archives d'Etat de Venise- est tombé sur les registres formant la série du *Livre d'or des naissances* et du *Livre d'or des mariages*, des archives de l'*Avogaria di comun*; ainsi que sur les registres des séries *Elections au Conseil Majeur* et *Elections aux Pregadi* du fonds du *Secrétaire aux voix*, couvrant ainsi entièrement les événements de la naissance, du mariage, de la filiation, et du *cursus honorum*, et en partie celui de la mort.

*

* *

Nous allons donc décrire ces séries d'archives.

Livre d'or des naissances.

C'est la première série traitée, appartenant au fonds de l'*Avogaria di Comun*, le bureau chargé de l'enregistrement des naissances (et des mariages) des nobles vénitiens. L'enregistrement des naissances des nobles de Venise est créé en 1506 par une délibération du Conseil des dix et est préparatoire à l'accès au Conseil Majeur, auquel étaient admis les enfants légitimes des patriciens âgés de plus de vingt-cinq ans (parfois âgés de plus de vingt ans). Le fait d'appartenir au Conseil Majeur est une condition pour pouvoir être élu aux charges publiques réservées aux nobles. L'enregistrement des naissances est donc le premier acte juridique essentiel qui sanctionne l'appartenance à l'oligarchie vénitienne. D'où l'attention très poussée que l'on accorde à la réglementation et à la procédure concernant cette matière.

a) Sous l'aspect prosopographique, la série des naissances est à elle seule une source d'observation très riche; grâce à la structure de la déclaration/enregistrement de naissance, elle informe sur :

- 1.- le nom du nouveau-né;
- 2.- le nom du père et de l'aïeul du nouveau-né;
- 3.- le nom de la mère du nouveau-né et de l'aïeul maternel;
- 4.- le nom des *avogadors* en charge au moment de la déclaration;
- 5.- le nom des *avogadors* en charge mais absents pour des raisons publiques;
- 6.- le nom des conseillers remplaçant les *avogadors* absents;
- 7.- le nom des témoins (et de leurs pères) présents à la déclaration/enregistrement;
- 8.- la date de naissance des différents nouveau-nés,

- 9.- la date où la déclaration/enregistrement de naissance est faite;
 - 10.- les dates de remise du *bulletinum* pour la vingtième année et de celui pour la vingt-cinquième année de la personne née;
 - 11.- les événements concernant le père du nouveau-né lors de sa naissance;
 - 12.- les événements concernant le père de la personne née lors de la remise des deux *bulletina*;
 - 13.- les noms des *avogadors* délivrant les *bulletina*.
- b) Du point de vue formel, chaque enregistrement atypique garde les traces de la procédure amorcée par ce caractère atypique même. Par atypique, j'entends les enregistrements de naissance accomplis suivant des déclarations faites en retard par rapport aux délais imposés par les règles régissant la matière; les enregistrements comportant des erreurs et donc ceux portant des corrections d'erreurs; les enregistrements dont les données subissent des changements, et ainsi de suite. A chacun de ces cas correspondent une ou plusieurs annotations qui renseignent sur une activité des sujets ou des bureaux concernés.

*

* *

Livre d'or des mariages.

Les informations fournies par cette série sont elles aussi divisibles en deux niveaux analogues à ceux établis pour la série des naissances, à savoir :

- a) sous le premier aspect, cette série donne des renseignements sur :
- 1.- les noms de l'époux et du père de l'époux;
 - 2.- les noms de l'épouse et de son père;
 - 3.- les noms des témoins au mariage;
 - 4.- les noms des lieux du mariage : a) toponymes de Venise
b) villes autres que Venise;
 - 5.- les noms des *avogadors* chargés de l'enregistrement du mariage;
 - 6.- la date du mariage;
 - 7.- la date de l'enregistrement du mariage;
 - 8.- les événements concernant les mariés dans la période s'écoulant entre la date du mariage et la date de son enregistrement.
- b) Du point de vue formel, dans ce cas également, tout enregistrement atypique garde les traces des procédures mises en oeuvre par ce caractère atypique même. Les considérations sont donc les mêmes que pour le point b) de la série du *Livre d'or des naissances*.

Secrétaire aux voix

Quant aux renseignements pouvant être obtenus par la série des *Elections dans le Conseil Majeur* et des *Elections au Sénat* des archives du *Secrétaire aux voix*, l'exposé est légèrement différent. Ce bureau était chargé d'effectuer l'enregistrement des élections aux différentes charges de la République. Les deux séries mentionnées couvrent, elles aussi, une période allant de 1529 à 1797. Ici également, nous nous trouvons évidemment en face de données de type onomastique - les noms des élus - complétées par les données de type chronologique s'y référant. Dans ce sens, donc, elles se situent tout à fait du côté des deux séries des naissances et des mariages dont on vient de parler. Mais le point d'observation qui nous est fourni par cet ensemble de données d'archives est particulièrement important quant à la structure de la république vénitienne. En effet, en donnant des nouvelles sur les personnes élues aux différentes charges, on donne en même temps, aussi bien implicitement qu'explicitement, des informations sur les bureaux mêmes formant la structure du *commune Veneciarum* dans une période fort intéressante du point de vue historique. De plus, ce point d'observation présente une qualité spéciale, puisqu'il nous fournit le cadre de cette structure dans son organisation concrète et actuelle c'est-à-dire dans sa transformation en procédure quotidienne. C'est pourquoi on aura, dans ce cas, également deux aspects, soit :

a) l'aspect plus typiquement prosopographique nous donne des renseignements sur :

- 1.- le nom, la maison et le nom du père de l'écu à une certaine charge;
- 2.- les événements personnels liés à l'écu, tels que :
 - mort en cours de charge
 - interruption de la charge par simple démission
 - interruption de la charge par suite d'une élection à une autre charge
 - succession aux différentes charges dans le cadre de certains groupes de familles moyennant l'étude des successeurs et des prédécesseurs.

b) l'aspect structural nous donne des informations sur :

- 1.- les noms des charges;
- 2.- la durée des charges;
- 3.- les modes d'élection aux différentes charges;
- 4.- les qualités requises pour pouvoir être élu à certaines charges;
- 5.- les variations enregistrées par les charges dans leur configuration par suite des mesures législatives et leurs applications dans la pratique.

*

*

*

2.- Les problèmes découlant de l'application des moyens informatiques à la documentation d'archives sont étroitement liés aux avantages incontestables que cette application comporte pour l'ensemble si composite des études historiques et pour le monde du classement des archives. L'aspect quantitatif

est sans doute un élément qui fait réfléchir et décider pour un accroissement de ces applications qui, d'une façon tautologique, permettent de maîtriser des quantités remarquables de données, ainsi qu'il ressort, par exemple, de l'importance du projet. Cependant, il ne suffit pas de mettre en évidence le seul aspect quantitatif, ce qui, dans une certaine mesure, représente un élément d'oblitération de la riche problématique méthodologique de type tant historiographique que plus spécialement archivistique.

En effet, une méthodologie de saisie est déjà une proposition historiographique; une méthodologie de saisie favorisant le point de vue quantitatif cache une orientation historiographique découlant justement de celui-ci par l'utilisation de la documentation d'archives.

En conséquence, l'archiviste, en mettant au point les instruments de consultation d'un certain fonds d'archives ou de plusieurs ensembles de documentation, doit être bien conscient du fait que la physiologie de ces instruments, appelés d'habitude instruments de travail, n'est pas neutre, améthodique, mais qu'elle réalise par contre un programme d'utilisation de la documentation, qu'elle a le but de conserver orienté d'une certaine façon. C'est-à-dire que l'aspect quantitatif caractérise les applications dont nous parlons ici; toutefois, s'il est surestimé, cela entraînerait un préjudice pour l'aspect qualitatif et les problèmes méthodologiques liés à ce même aspect. Ici, la méthodologie se rapporte au programme historiographique qui la sous-entend et dont elle est le moyen de réalisation. Les caractéristiques techniques des ordinateurs rendent ce discours plus difficile, car leur puissance est en même temps une condition pour leur capacité opérationnelle et un empêchement à leur application aproblématique.

L'ordinateur et la discipline qui lui est si étroitement liée sont appelés à accomplir une tâche qui, en surmontant les apories et les insuffisances du nombre de données qu'ils sont à même de mettre aux archives, se déroule sur la texture la plus fine de la philologie, permettant de créer des instruments de consultation des fonds d'archives qui sont déjà une reconstruction critique du phénomène historique qui a donné lieu à cette documentation même. Et cela plus que ne l'a fait jusqu'ici la prétendue méthode traditionnelle de classement des archives. Dans une pareille perspective, l'élaboration des données fournies par la documentation que l'on est en train d'examiner pour la réalisation du projet du *Patriciat vénitien*, pose certains problèmes qui sont étroitement liés aux questions scientifiques régissant la réalisation.

*

*

*

3.- Le premier problème qui se pose est celui de la désarticulation des données contenues dans la documentation traitée et qui sont relevées sur la fiche.

C'est là un problème touchant surtout, voire exclusivement, les applications du type traité ici : pas les applications *in extenso* ni les applications partielles. Par applications *in extenso*, j'entends les

applications autrement dites *full text*; ce sont les traitements concernant le texte du document tout entier. La donnée ou les données résultant du document dans ce type d'application ne subissent aucune manipulation, restant parfaitement insérées dans le contexte dans lequel elles se situent. Les problèmes découlant de ce type de traitement sont liés au contexte, étant proprement le tissu connectif de l'ensemble d'informations dont le document est le témoignage. Mais le contexte est en lui-même une donnée, et comme telle est-il traité, et donc il est le trait d'union pour la recherche des informations; mais, en tant que données, il doit être déterminé au préalable pareillement aux autres. C'est ici que ressort la double fonction exercée par le langage en général : la fonction phrasique et la fonction neustique.

Par applications partielles, j'entends toutes les mises en fiche d'un ensemble documentaire faisant abstraction de la structure du document en tant que tel et ayant donc pour but essentiel une simple utilisation quantitative de la donnée ou des données prises en considération. Dans ce type d'instruments, ce qui intéresse, ce n'est pas la donnée dans sa réalité archivistique ou documentaire, mais le caractère unique de chaque donnée : nous ne sommes pas intéressés à l'épiphénomène du fait ayant donné naissance à la documentation, ni à l'un des résultats que le phénomène historique réel - trouvant son expression dans la documentation - a produit. La donnée est donc désagrégée des autres données et du contexte, puisque c'est dans sa désagrégation que - estime-t-on - elle sera utilisée. La réagrégation qualitative -critique- des données, dans ce sens, ne sera certainement pas possible si l'on n'a pas toujours recours à l'original, qui reste donc un point de référence dont on ne saurait se passer.

La méthodologie à la base du projet du *Patriciat vénitien* est centrée justement sur le franchissement de cette limite. Elle vise à conjuguer l'*operari* de l'archiviste traditionnel avec la possibilité de fichier un nombre de données tant homogènes qu'hétérogènes. Elle tâche donc de donner une contribution au problème de la désagrégation de la donnée, qui est l'un des effets de chaque mise en fiche. En effet, chaque fois que d'un certain ensemble documentaire (voire d'un certain document), on tire des données à insérer sur une fiche, on réalise une désagrégation de celles-ci d'un contexte pris au sens de tissu connectif donnant la raison des données qui y figurent dans leur ensemble. Le contexte n'est pas forcément fourni par un texte linguistique, puisqu'il suffit d'une simple disposition matérielle - graphique - de la donnée dans une page du registre : c'est le cas des archives du *Secrétaire aux voix*.

La méthode dont s'inspire le projet dont nous sommes en train de parler part justement de la désarticulation des données figurant dans la documentation traitée : désarticulation des données entre elles et vis-à-vis du tissu connectif qui les tient. Cette désarticulation ne produit pas cependant, ainsi qu'il arrive par contre pour d'autres types de mise en fiche, leur désagrégation. Les données sont bien sûr extraites du contexte, mais afin d'être placées dans un cadre définissant leur fonction dans le document original, c'est-à-dire définissant leur fonction historique. Il ne s'agit donc pas, au fait, d'un autre contexte, puisqu'il n'oriente pas les données par rapport à une fonction qu'ils doivent exercer, mais il s'agit d'un cadre se bornant à en décrire la fonction exercée d'un point de vue historique; bref, il les classifie tout simplement. Ce cadre n'étant pas un contexte, mais un instrument critique,

sa fonction est historiographique et classificatoire. Il organise les données prises critiquement et est en conséquence un instrument philologique. Dans ce sens, il n'est point assimilable au contexte, qui est une donnée historique : bien au contraire, il s'y oppose logiquement.

Il est indispensable de définir le contexte documentaire dans lequel les données sont placées du point de vue historique, et d'évaluer s'il doit être saisi et sous quelle forme. Toutefois, cette évaluation ne peut être réalisée d'une façon abstraite, mais doit être rapportée aux pièces documentaires auxquelles s'applique l'ordinateur.

C'est ce qui a été fait pour les fonds d'archives susmentionnés, qui complètent le projet du *Patriciat vénitien*. Afin d'identifier correctement ces fonds, il est nécessaire de distinguer le cas présenté par les séries des naissances et des mariages de celui des séries des *Elections au Conseil Majeur* et des *Elections au Sénat* des archives du *Secrétariat aux voix*. Nous consacrerons ici notre attention aux enregistrements de naissance, mais en soulignant que l'exposé peut être étendu *sic et simpliciter* à la série du *Livre d'or des mariages*, étant donné l'analogie des structures de ces documents respectifs. Je remets à une autre occasion, un exposé plus complet concernant également les documents du fonds du *Secrétariat aux voix*. Je suis quand même heureux de rappeler que d'ici la fin de l'année, nous aurons sous STAIRS, la banque des données composée par les quatre premiers volumes du *Livre d'or des naissances* qui couvrent les trois premiers quarts du seizième siècle.

Le document complexe pouvant être repéré dans cette série est formé : de l'enregistrement de naissance; de la mention marginale concernant la remise des *bulletina* pour avoir atteint vingt ans et vingt-cinq ans; d'éventuelles mentions marginales concernant des rectifications du nom de la personne née, de la date de naissance, etc. . . , ou bien concernant le fait que la personne née soit morte ou soit passée à la vie ecclésiastique; des mentions marginales concernant les procédures aggravées qui se déclenchent au cas où la déclaration de naissance aurait été effectuée au-delà des délais fixés par les lois en vigueur sans une justification valable.

Il s'agit donc d'un document complexe se composant d'un document principal constant et de sous-documents accessoires éventuels. Les données résultant du document complexe peuvent être résumées dans le tableau suivant :

- a) les faits et les actes juridiques donnant naissance à la documentation considérée dans son ensemble;
- b) les dates concernant les faits et les actes;
- c) les bureaux concernés par ces faits et ces actes;
- d) les noms des sujets relatifs aux faits et aux actes;
- e) les énoncés dans lesquels la documentation est structurée;
- f) la structure diplomatique du document complexe;
- g) sa configuration extérieure (graphique, etc . . .).

Les données *a, b, c, d* sont les données essentielles de la documentation; les données *e, f, g* représentent les données qui déterminent le contexte dans lequel les données essentielles trouvent leur organisation logique et jouent leur fonction historique. En effet, la série du *Livre d'or des naissances* des archives de l'*Avogaria di comun* des Archives d'Etat de Venise n'est pas qu'une série de noms ou de dates : elle est au contraire un ensemble organique de noms et de données visant téléologiquement un certain objectif de documentation juridique exercé historiquement, dont la détermination est indispensable pour entreprendre toute mise en fiche qualifiée du point de vue archivistique et valable du point de vue scientifique, c'est-à-dire compétente sur le plan historiographique. Il y a deux possibilités qui s'ouvrent à l'archiviste voulant réaliser un instrument critique et historiographique fondé sur cet ensemble documentaire :

- 1) une édition critique de la documentation centrée évidemment sur une transcription intégrale de chaque document;
- 2) un "fichier" comprenant les données dont se compose la documentation en question.

Je vais tout de suite dire que l'instrument du point 1) n'est pas nécessairement en soi un instrument agrégé ou agrégeant; il ne l'est surtout pas si l'on envisage une édition critique du type classique ou traditionnel, même si elle est accompagnée d'index. Dans ce sens, les données fournies par une pareille édition critique sont des données à l'état naturel, pour ainsi dire. Il est vrai qu'elles sont examinées critiquement, mais elles sont encore désagrégées les unes des autres. L'édition critique, ou la transcription critique, d'un ensemble documentaire n'est qu'un simple remplacement de l'original, certes plus lisible, pouvant être reproduit à l'infini, et donc pouvant être utilisé par un grand nombre de spécialistes, mais pas pour cela mieux utilisable. C'est-à-dire qu'elle se situe sur le plan de la reproduction - même si elle est effectuée critiquement - plutôt que sur celui de l'instrument interprétatif de type archivistique. Les index pouvant accompagner un *opus* ainsi conçu jouent un rôle plus spécialement préparatoire que tout travail interprétatif qui finit par être indûment et d'une façon étonnante, transmis à l'historien. Celui-ci ne dispose donc d'aucune aide à la recherche, si ce n'est dans la mesure où la reproduction critique d'un ensemble documentaire représente une aide. Je voudrais tout de suite souligner que, par mes affirmations, je ne sous-estime point ni ne veux discréditer les travaux d'édition critique accomplis jusque-là et qui - je le souhaite - sont et seront accomplis dans l'avenir aussi avec les instruments prétendument traditionnels. De plus, je m'occupe d'une entreprise de ce type qui concerne les textes juridiques de l'école de Bologne et, évidemment, je ne suis pas de l'avis que je perds mon temps. Mais, justement, l'édition de textes est tout à fait différente de l'édition de documents d'archives. En effet, le document d'archives n'est pas seulement un *unicum* important en soi, abstrait des archives dont il fait partie, mais c'est aussi un élément d'une mosaïque, c'est une pièce qui trouve sa justification historique et logique dans l'ensemble organique dont il fait partie et qu'il contribue à organiser. Cette évidence a été soulignée ici étant donné qu'elle comporte des conséquences théoriques à leur tour pas tellement évidentes. La première est que, puisque le document d'archives naît pour documenter un fait ou un acte juridique, il n'a théoriquement aucune importance car il n'est qu'un simple signe : *stat pro alio*. Il s'agit d'un signe particulièrement complexe et l'*aliud* qu'il représente n'est pas toujours facile à repérer ni à quantifier; ce qui rend sans doute cet exposé

étrangement difficile. Mais sa nature de signe fait en sorte que le fait de juxtaposer un document à un autre document dans une théorie arithmétique est une opération dépourvue de toute signification. Il est nécessaire d'accomplir une opération de décodage du message porté par tout l'ensemble documentaire, et non pas par un seul document. C'est là une activité qui revient non seulement de droit, mais j'oserais dire de devoir, à l'archiviste, parce que ce décodage suppose la reconstruction des archives, la compréhension du phénomène historique ayant été la source de ces archives, et donc la compréhension de la structure des archives dans lesquelles chaque document se situe. Mais la nature de signe du document comporte, comme conséquence ultérieure, qu'il doit être décodé en mettant en clair les informations qu'il fournit, en les référant à leur lieu réel, en reconstruisant le réel : un enregistrement de naissance porte, en code, un message pouvant être ainsi décodé : "Un tel, époux légitime d'une telle, a eu de cette épouse, pendant leur mariage, un enfant appelé X qui, étant légitime, fait partie de droit de l'oligarchie qui détient le pouvoir dans la République de Venise. Pour que cette conséquence se traduise sur X, il faut que sa naissance ait été dénoncée dans certains délais à un bureau collégial se composant de trois personnes, dont le nom est *Avogaria di comun*, et qui a pour tâche d'empêcher que des sujets étrangers à cette oligarchie exercent un pouvoir ne leur revenant pas. Les délais de la déclaration de naissance peuvent ne pas être respectés seulement en présence de certaines justifications établies par la loi; en cas d'absence de ces justifications, la naissance de X doit être prouvée devant un organe complexe probablement d'un degré plus élevé et par une procédure aggravée. Ce n'est qu'en cas de résultat positif de cette procédure que la déclaration de naissance produit tout son effet. Toujours en vue d'empêcher des intrusions illicites dans l'oligarchie susmentionnée de sujets n'ayant pas le droit, lorsque X aura atteint l'âge de vingt ans et de vingt-cinq ans un certificat lui est remis sur la base d'un serment de son père ou de sa mère et/ou de différents parents. Il est probable que ce certificat soit destiné à contrôler le fait que X est toujours en vie.

Le message pourra être plus complexe lorsqu'il s'agit de cas particuliers, mais, en première approche, pour la continuation de cet exposé, la stylisation ci-dessus pourra suffire.

Pour arriver à celle-ci, il ne suffit pas de lire un seul document, ou bien, par exemple, de lire de suite tous les documents : cette lecture devra être suivie par un travail d'agrégation des données contenues dans les différents documents.

C'est là qu'il faut prendre en examen l'instrument critique du point 2/ : un "fichier" agrégé, à savoir un instrument faisant abstraction de la forme dans laquelle la documentation se présente (son code) pour la démonter, et qui, sur la base d'une hypothèse de travail, interprétant les données, met en évidence leur fonction matérielle, c'est-à-dire qui fasse ressortir le phénomène historique ayant produit la documentation traitée. Dans ce but, ce "fichier" doit faire interagir les données entre elles, en leur faisant jouer les rôles qu'elles ont joué du point de vue historique, et les délivrant du contexte pour les reconsidérer dans leur dynamique. Cet instrument doit en conséquence décomposer la structure de chaque document - tout en l'acquérant en tant que donnée - et doit, pour être valable du point de vue heuristique, situer les résultats - soit ceux que je viens d'appeler les données essentielles - dans

un modèle historiographique qui sera la représentation du réel, c'est-à-dire l'approche au réel.
Un pareil fichier est très difficile à réaliser par les moyens traditionnels; l'utilisation de l'informatique s'impose donc en tant que seul instrument permettant de maîtriser un front si vaste et complexe.

4.- Pour construire un tel instrument d'enquête - qui est, chacun peut le voir, un pur instrument d'archives - on pourra laisser de côté ces éléments de la documentation ne donnant aucune contribution significative à la reconstruction du phénomène, soit au décodage du message historique qui nous vient de la documentation; je dis que l'on pourra, mais pour mieux dire l'on devra laisser de côté ces éléments, puisqu'il faut les considérer en tant que structure du code, structure que par contre on veut démanteler. Le premier de ces éléments est sans doute le formulaire d'enregistrement. Chaque enregistrement est fait suivant un formulaire qui est typique pour les grandes classes des actes d'enregistrement. Les formulaires, en tant que tels, doivent être mis de côté dès qu'ils auront été reconnus : puisqu'il s'agit d'éléments répétitifs, ils fournissent un *continuum* qui *semel descriptum semper descriptum*. Cela permet d'affirmer que le royaume de l'informatique appliquée à la documentation des archives est - contrairement à ce que l'on croit normalement - justement le discontinu, le hors-série. On vient donc d'examiner le sort à destiner aux données *e, f, g* du tableau précédent. En particulier, les énoncés dans lesquels la documentation se structure sont proprement les énoncés résultant du formulaire ou des formulaires qui, en même temps que d'autres éléments, confluent dans la structure diplomatique du document. Les énoncés, par leur caractère répétitif, fournissent donc des renseignements tout d'abord sur eux-mêmes, c'est-à-dire sur le style curial ou de chancellerie ou notarial utilisé pour exercer cette activité de documentation dont ils sont en même temps l'expression et le témoignage. Mais cet ensemble d'éléments avec la structure diplomatique et la représentation graphique, ne fournit des informations que s'il s'éloigne d'un modèle hypothétique normal. Un tel modèle - ou plusieurs d'un même ensemble documentaire - pourra être élaboré dès que les éléments de continuité auront été repérés dans les données chargées de le construire. Pour ce modèle, il suffira d'une description analytique *in limine*, déclarant que lorsque ce formulaire est adopté et lorsqu'est adopté un autre type de formulaire, à quels types d'enregistrement correspond une certaine structure diplomatique. Par conséquent, la fiche de saisie ne tiendra compte ni de ces énoncés ni de cette structure hypothétique comme normale. Il sera intéressant de remarquer l'éloignement du normal et lorsque cela n'arrive pas avec une fréquence qui permette d'esquisser une casuistique qui revient, c'est-à-dire une sorte de normalité de deuxième niveau par catégories de documents, il faudra relever ces énoncés - ou cette structure - en tant que donnée qui, traçant le contour ou contribuant à tracer le contour d'un certain contexte, donne un caractère fonctionnel aux données essentielles déjà examinées. De cette manière, il est déjà possible d'esquisser un modèle de fiche de saisie devant remplir deux tâches fondamentales :

- a) relever les données essentielles;

- b) relever les données du contexte complétant un éloignement d'un modèle ou d'une série de modèles hypothétiques normaux et donc décrits ailleurs.

Les données du type b) permettent de rétablir le contexte qui, dans une première approche, avait été provisoirement supprimé. Au fait, le raisonnement sur lequel se fonde un pareil *operari* se base sur l'exigence d'enregistrer la discontinuité vis-à-vis d'un modèle historiographique capable d'expliquer le phénomène ayant produit la documentation traitée lorsque celui-ci se manifeste sous une forme parfaitement superposable au modèle. Toute discordance avec le modèle doit être enregistrée dans un double but : d'une part, pour expliquer le phénomène dans son intégrité; d'autre part pour mettre à l'épreuve le modèle même et sa capacité d'être historiographique, c'est-à-dire d'expliquer le réel. Et par cela, on a mieux défini la caractéristique de ce modèle de normalité : c'est une hypothèse de travail élaborée sur la base d'une analyse approfondie de la documentation considérée tant en soi que comme manifestation de phénomènes complexes. L'élaboration de la documentation dans toute son étendue permet d'essayer le bien-fondé de l'hypothèse de départ et permet également de construire un modèle complexe pouvant donner des informations et expliquer ce phénomène complexe que fut une certaine configuration de la vie administrative vénitienne et sa production de documents d'archives. L'exhaustivité et la fécondité heuristique d'un pareil modèle dépendra tant du bien-fondé de l'hypothèse de travail de départ que de sa souplesse, c'est-à-dire de la capacité de cette hypothèse de travail de s'adapter à un amas de données couvrant plus de deux siècles et demi d'histoire - ce qui n'est qu'une manière différente de dire le bien-fondé de l'hypothèse de départ.

L'affirmation suivant laquelle une méthodologie de saisie est déjà une proposition historiographique devient de cette sorte encore plus concrète. Et en effet, la fiche de saisie n'est que la représentation graphique de cette hypothèse de travail dont est parti l'*operari* dont nous parlons ici. Mais c'est également un instrument philologique, car il ne vise pas un enregistrement du réel d'une façon acritique - ou précritique - ainsi qu'il est immédiatement perçu, mais il vise à le reconstruire critiquement, par un examen critique des différentes données qui ne sont relevées sur la fiche qu'après en avoir contrôlé d'une façon critique le caractère convenable. La fiche de saisie n'est donc pas un simple instrument de transit de la donnée de son emplacement original sur le document jusqu'à la banque de données mais c'est un instrument qui est déjà un but réalisé en soi - même s'il a pour but ultime la définition du tableau général, du phénomène tout entier.

Mais avant de développer ce point, qui toutefois est un élément caractéristique de l'*operari* du groupe d'archivistes qui travaillent sur le projet du *Patriciat vénitien*, je voudrais conclure l'exposé concernant les rapports entre données essentielles et contexte.

5.- J'ai déjà dit quelles sont les données essentielles, quelles sont les données contribuant à la configuration du contexte. J'ai également déjà dit quand ce contexte doit être relevé au fur et à mesure. Il reste encore à dire quel est le pivot autour duquel tourne la relation entre les données essentielles et les données du contexte : en effet, la continuité ou la discontinuité d'un contexte ou, mieux encore, la discontinuité du contexte n'est pas, par hypothèse, due au hasard; on la retrouvera en coïncidence avec certains faits dont il est à supposer que la documentation en question gardera les traces. Il est important de repérer les éléments de la documentation auxquels se référer pour établir la relation, qui est une relation fonctionnelle, entre les données essentielles et la structure qui tient ces données. Ces éléments sont fournis par les données de type *a* du tableau ci-dessus, à savoir "les faits et les actes juridiques donnant lieu à la documentation considérée dans son ensemble", que j'ai intentionnellement mentionnées comme premiers; un rôle pas du tout secondaire sera joué par les données du type *e*, soit par les bureaux concernés par ces actes et par ces faits.

Qu'est-ce que signifie le fait que ces données, et en particulier celles du type *a*, représentent le pivot sur lequel tourne la documentation et surtout la relation existant, par exemple, entre les noms et les formulaires ? Cela signifie réaffirmer - cette fois-ci d'une manière définitive - la nature de documents des pièces d'archives faisant l'objet de notre travail. Une donnée immanente ne doit jamais être perdue de vue : c'est celle suivant laquelle les écrits liés à une activité juridiquement importante - les écrits juridiques - sont une chose et les écrits ne faisant en aucune sorte partie du monde juridique en sont une autre. Enfin, les documents au sens technique sont une chose, les sources historiques n'ayant jamais accompli une tâche de prouver ou de documenter ou de donner une publicité juridique à des actes ou des faits juridiquement importants en sont une autre. De ces derniers écrits, nous ne nous occupons pas ici, puisque leurs aspects structuraux ne sont pas tels à y pouvoir appliquer la méthode que nous sommes en train d'exposer, si ce n'est éventuellement et par contrecoup. Les documents au sens technique, tels ceux traités pour la réalisation du projet du *Patriciat vénitien* ne se bornent pas, ainsi que je l'ai répété à maintes reprises, à nous fournir et nous transmettre une liste plus ou moins riche de noms de personnages ayant pu appartenir à une classe socio-économique dite noblesse vénitienne. Non seulement ces documents transmettent - et donc dans un certain sens ont été transmis - mais encore ils ont été un témoignage, et par conséquent ils le sont encore, jouent un rôle formel, que, en les interrogeant, je ne saurais perdre de vue. Si je lis un enregistrement de naissance je ne peux me borner à considérer tout simplement l'aspect informatif superficiel : "Monsieur un tel, fils de Monsieur tel autre, est né le jour *x* de l'année *y*"; mais en même temps je ne dois pas négliger l'aspect formel : "on atteste que Monsieur un tel fils de Monsieur tel autre est né le jour *x* de l'année *y*"; ou bien : "Monsieur un tel fils de Monsieur tel autre est né le jour *x* de l'année *y* aussi parce que cela est écrit dans un texte juridiquement important téléologiquement visant à attester justement que Monsieur un tel fils de Monsieur tel autre est né le jour *x* de l'année *y*", en effet cet aspect, qu'il faudrait plus exactement appeler connotation, est structurale à cette information : cette information est telle parce que sa structure est telle. Si cela est vrai, on comprend quel est le rôle joué par les données du type *a* : ce sont celles justifiant la documentation, celles rendant complète la documentation, celles rendant complète la raison historique de l'existence de cet ensemble documentaire,

et celles mettant en relation fonctionnelle les données du type prosopographique avec les données du type contextuel. Ce qui revient à dire qu'il doit y avoir une correspondance - une correspondance qu'il faudra chercher à connaître - entre un certain amas de noms de personne, un certain tas de noms de bureaux et un certain tas d'énoncés : la clé de cette correspondance est donnée par les faits et les actes juridiques donnant lieu à la documentation considérée dans son ensemble. Mais ces actes et ces faits ne sont pas connus ni n'est connue la relation entre ceux-ci et les autres données du document c'est-à-dire : la structure des archives des livres des naissances fait l'objet d'une enquête. On peut donc bien comprendre quelle est l'importance heuristique revêtue dans le domaine des archives par une mise sur support informatique qui, après avoir démantelé la structure originelle du document, met en relation du point de vue historiographique les données entre elles, afin de faire ressortir la matérialité même du phénomène historique ayant produit cette documentation et de dépister la *ratio* liant toutes ces données. On comprend également quelle importance revêt le discontinu, et quel est le sens d'un instrument offrant la possibilité d'étudier la discontinuité non pas considérée séparément donnée par donnée ou classe de données par classe de données, mais faisant interagir sans cesse les données entre elles, en étudiant, pour ainsi dire, les différents cas de discontinuité en présence de certaines autres données et des formes qu'elles prennent au fur et à mesure dans la documentation, mais étudiant également la forme même de la discontinuité, les énoncés littéraires dont je ne dis pas qu'elle s'accompagne, mais plutôt auxquels elle est confiée historiquement.

La fiche de saisie prend donc une signification tout à fait spéciale. J'ai déjà dit qu'elle ne doit pas être considérée comme un simple instrument de transit, mais en quelque sorte comme un produit fini, le produit final d'un certain cycle, destiné cependant à en ouvrir un autre. Je voudrais souligner que par fiche de saisie, je n'entends pas la feuille de papier sur laquelle on écrit les données à enregistrer sur bande magnétique - bien qu'elle aussi soit concernée par notre exposé - mais la fiche électronique, son modèle informatique. En effet, elle rend compte de la proposition d'agrégation des données qui est à la base de l'*operari*; elle représente les données agrégées document par document, c'est-à-dire après que la structure originelle, qui, somme toute, n'est que le code à travers lequel le document s'exprime, ait été démantelée. C'est pour cela qu'elle ne peut être rien d'autre qu'un instrument philologique et, comme tous les instruments de ce type, elle doit permettre de reconstruire le code par lequel le document s'exprime; elle doit enfin permettre de pouvoir avoir, devant nos yeux, le document original tel qu'il apparaissait aux yeux de celui qui, rédigeant la fiche, a démantelé la structure originelle, le contexte, et a disposé les données dans un instrument historiographique et interprétatif. Cette fiche aura donc des cases où seront placées les données, et des notes décrivant l'*operari* du compilateur, si cet *operari* s'inspire d'un jugement critique et se traduit dans des choix pratiques conséquents.